

Cherbourg-en-Cotentin. Stérilisation des chats errants : une convention renouvelée



Le 12 janvier 2020 à 18:45

La ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association 40 en chats ont renouvelé leur convention de partenariat pour stériliser les chats errants et ainsi lutter contre la prolifération féline.

Vendredi 3 janvier, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association 40 en chats ont renouvelé leur convention de partenariat pour la gestion des chats errants. Cette campagne de stérilisation permet de lutter contre la prolifération féline, mais aussi de les protéger, de maîtriser leur population, et de répondre aux plaintes des habitants tout en préservant la salubrité publique.

1 118 chats stérilisés en 2019

Depuis 2015, les mairies ont l'obligation de stériliser les chats errants mais pour des raisons financières, beaucoup ne le font pas. C'est là que l'association 30 millions d'amis entre en jeu, pour les communes qui en font la demande, et participe au financement pour la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification. "*L'identification est obligatoire et permet aussi de sédentariser les chats, de les quantifier et d'avoir un suivi sur eux*", souligne Nathalie Arnaud, responsable du secteur de Cherbourg-en-Cotentin pour l'association 40 en chats. Les chats non identifiés sont attrapés, stérilisés et relâchés sur leur lieu de vie. En 2019, 1 118 chats ont été stérilisés dans la Manche, dont 86 à Cherbourg.